


INTITULE DU POSTE : CAP petite enfance
IDENTITE DE L'AGENT
Prénom - Nom:
Date de naissance :
Année d'affectation dans la FPT :
Temps de travail :
CADRE STATUTAIRE
Catégorie : C

Filière :
Cadre(s) d'emplois :
MISSIONS DU POSTE

Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux, création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants, aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.

ACTIVITES ET TACHES PRINCIPALES DU POSTE

Accueil des enfants, des parents.

Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.

Création et mise œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants (repas, changes, présence affective).

Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie et de la propreté en vue de son entrée à l'école.

Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'activités des enfants.

Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.

Aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel (jouets, lits, matelas).

Nettoyage des locaux de la crèche selon le protocole établi.

Transmission d'informations.

Participation à l'élaboration et à la mise en place du projet pédagogique.

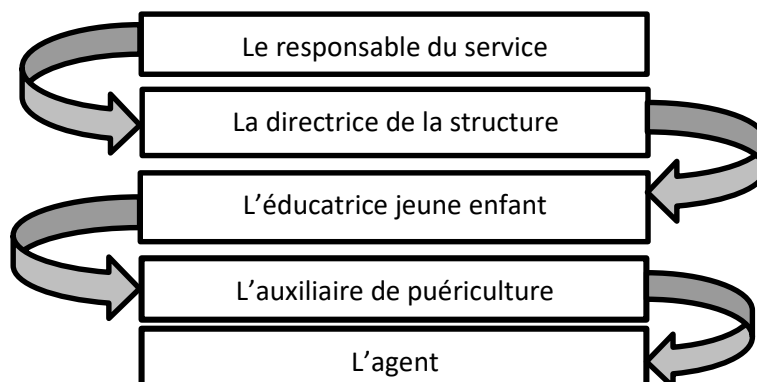
Participation à la gestion administrative de l'établissement (présence ou absence des enfants).

Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires CAP, BEP.

Aide à la réalisation des repas en collaboration avec la cuisinière ou en l'absence de celle-ci.

Accueil téléphonique.

Savoir prendre en charge les enfants à l'extérieur de la crèche (dispositif « passerelle école »).

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE




RELATIONS FONCTIONNELLES

En interne :

Relation avec les membres du personnel de la crèche.

En externe :

Relation avec les enfants et les parents.

EXIGENCES REQUISES

Compétences techniques à acquérir :

Accueillir chaque parent et enfant de façon professionnelle.

Observer chaque enfant pour comprendre et suivre son développement psychomoteur et affectif.

Observer le groupe d'enfants qui lui est confié pour adapter ses réponses à celui-ci.

Participer à l'aménagement de l'environnement de l'enfant et du groupe en fonction des besoins de sécurité et de bien-être et en fonction du moment de la journée et des compétences de l'enfant. Entretenir, ranger respecter et faire respecter l'environnement matériel des enfants.

Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Participer aux activités ludiques et d'éveil conformément au projet pédagogique.

Participer au recueil des informations pour chaque enfant en utilisant les supports existants.

Faire des transmissions ciblées, avec tact, aux parents, relatives à leur enfant.

Mettre en pratique les données théoriques des formations suivies et se référer à des connaissances professionnelles actualisées.

Repérer les priorités.

Compétences générales :

Avoir une attitude empathique et réservée, stabilité émotionnelle, rigueur, ponctualité, disponibilité.

Savoir garder de la distance, rester professionnelle, ne pas s'impliquer personnellement dans une situation.

Ne pas porter de jugement de valeurs.

Etre rigoureuse, discrète, réservée, souriante, polie et disponible.

Avoir de la patience, de la maîtrise de soi en toute situation y compris dans l'urgence et l'imprévu.

Savoir se remettre en question : accepter les changements, évoluer et faire des propositions.

Communiquer régulièrement avec tous les membres de l'équipe et partager son expérience.

CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICES

Garant de l'image du service public (bonne attitude, comportement adapté, tenue vestimentaire fournie).

Positionnement debout ou piétinement.

Horaires réguliers et fractionnés, fixés par la collectivité avec amplitude variable.

Postures professionnelles à risque (port d'enfant, activité d'entretien).

Travail dans un environnement à niveau sonore important.

La prise de photographies et de vidéos par le personnel encadrant dans le cadre des activités de la crèche est soumise à l'accord signé des parents. Il est formellement interdit de diffuser hors des murs de la structure des images des enfants prises sur le lieu de travail .

Date et signature de l'agent :

Date et signature du Président :